



Litige concernant un logement géré par le crous

Par **aziz_al**, le **11/06/2008** à **15:10**

je me suis installé récemment en bretagne dans une cité universitaire gérée par Crous pour passer un stage, on m'a affecté une chambre dans un état presque inacceptable, premièrement pour l'humidité et deuxièmement pour le bruit dû au camions de livraison le matin, du coup je suis obligé de me reveiller presque tous les jours à 6:30h alors que je commence le travail à 9h!!, j'ai demandé au directeur de m'affecter à une autre chambre mais il a refusé, sachant qu'il ya des chambres disponibles, je vous informe qu'il a exigé de lui payer la totalité de deux mois de loyer en espèces, et quand je lui ai demandé de me remplir l'attestation de logement pour me bénéficier d'aide au logement de la CAF, il a refusé de me la fournir sous prétexte que le crous a fait une convention avec la CAF pour que crous depose lui meme cette demande et qu'il allait s'arranger pour que la CAF me verse l'aide au logement puisque j'ai payé la totalité du loyer mais quand j'ai appelé la CAF après 3 semaines d'attente j'ai appris que le directeur a gardé le dossier et il ne l'a pas déposé à la CAF. qu'est ce que vous me conseillez de faire? et merci